



## Traité Nedarim

### Michna 2 - Chapitre 11

יא, ב ואלו הן נדרי עינוי נפש: אמרה קונם פירות העולם עליי,  
הרי זה יפר. פירות המדינה הזו עליי, יביא לה ממדינה  
אחרת. פירות

החנווני הזה עליי, אינו יכול להפר; אם לא הייתה פרנסתו אלא  
ממנו, הרי זה יפר, דברי רבי יוסי.

Voici des vœux comprenant la mortification : si la femme déclare s'interdire par vœu de goûter à aucun fruit du monde, le mari peut l'annuler. Si elle s'interdit par vœu de goûter aux fruits de cette province, il pourra lui en apporter d'une autre province. Si elle s'interdit seulement les fruits de tel boutiquier, le mari ne pourra pas annuler ce vœu. Mais si le mari ne tire ses moyens d'existence que du boutiquier en question, il pourra annuler aussi ce vœu, selon l'avis de Rabbin Yossé.



### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)